Firminy-Tivoli-Marmiers-Camisières-Canteloube-Clémenceau-Baradel Tronquières

Aurillac, le 26 février 2025

DIRECTION DE LA COHESION SOCIALE ET ENGAGEMENT CITOYEN.
Dossier suivi par :
valerie.peyrouzel@aurillac.fr
04 71 45 46 45

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU JEUDI 20 FEVRIER 2025

Objet : Conseil de Quartier 6

Étaient présents : Chantal AMARI, Alice BELGUIRAL, Marie-Jeanne CHAUPIT, Marie CONDAMINE, Éliane DAUZONNE, Francine GAZAL, Babette MANHEVAL, Maguy MAYENOBE, Valérie PEYROUZEL, Nicole SERIEYS, Véronique VISY, Thierry COSTE, Jean DAUZONNE, Didier DELMAS, Michel MARTIN, Alain RIEHL et Pierre ROUCHES.

Étaient excusés : Marie-Thérèse CHANCEL, Martine CONNE, Jeannette VERGNE, Pierre CONDAMINE et Francis GIBIAT.

Intervenante : Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, conseillère municipale déléguée à l'accessibilité et au cadre de vie.

****

Accueil de Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC et des membres du conseil de quartier 6. Il est souhaité également la bienvenue à Didier DELMAS nouveau membre au conseil de quartier. Après un rapide tour de table pour se présenter à lui et l'énoncé de l'ordre du jour, les membres sont informés que Jean-François LABORIE a fait part au service Démocratie Locale de sa volonté de se retirer du conseil de quartier 6. Nous le remercions pour son dévouement, sa participation et son intérêt envers la vie de son quartier.
Nous passons ensuite au premier point et laissons la parole à Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC.

****

1 - Présentation par Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, conseillère municipale déléguée à l'accessibilité et au cadre de vie, **du DICRIM (D**ocument d'**I**nformation **C**ommunal sur les **Ri**sques **M**ajeurs).

Comme toutes les villes de France, Aurillac est exposée à des risques naturels, technologiques ou sanitaires, dont le caractère est exceptionnel mais potentiellement d'une gravité majeure. Face à ces risques, des mesures nécessaires et indispensables sont mises en œuvre par la municipalité afin d'assurer la protection de la ville et de ses habitants.
Face à ces risques, la commune d'Aurillac a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui recense précisément les phénomènes, les enjeux et surtout les

moyens et l'organisation mis en œuvre au niveau communal pour répondre au mieux aux risques encourus sur le territoire : moyens d'alerte et d'information, de soutien aux populations, capacités d'hébergement ou encore modalités de coordination avec la Préfecture.
En cas de crise, un Poste de Commandement Communal, (PCC) sera ouvert sur la commune pour coordonner les actions des services sur le terrain et répondre aux attentes et aux besoins de la population.

Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC précise que le **D**ocument d'**I**nformation Communal sur les **RI**sques **M**ajeurs (**DICRIM**) est un document synthétique et clair, mis à disposition de la population et qui permet à chacune et chacun de connaître les différentes situations auxquelles la commune est susceptible d'être exposée, les mesures générales prises pour limiter les conséquences sur la population ainsi que **les consignes de sécurité à mettre en œuvre,** de manière individuelle ou collective, avant, pendant et après la survenue d'un événement majeur.

Vous y trouverez les informations suivantes : ***Qui fait quoi en cas d'événement majeur, les moyens d'alerte, les lieux d'hébergement d'urgence suite à une évacuation***, ainsi que les risques recensés sur la commune d'Aurillac : inondation, mouvement de terrain, radon (gaz radioactif naturel inodore issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans certains sols et certaines roches granitiques et volcaniques) et les risques technologiques. Il vous donnera également des conseils sur la façon de se préparer avant l'évènement, ou encore quoi faire après celui-ci. Enfin, vous y trouverez un récapitulatif des conduites à tenir ainsi que les liens et numéros utiles.
Ci-joint le lien pour télécharger le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs : *DICRIM – Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs | Mairie d'Aurillac*

Puis Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC présente également aux membres un autre outil particulièrement utile en cas d'évènement majeur :

« Aurillac en poche »
L'information par SMS est possible. Avec Aurillac en poche, vous pouvez être informé(e) gratuitement par SMS sur les événements communaux, recevoir des informations pratiques, ou être avertis en cas de risques majeurs.
Ci-joint le lien pour télécharger le Document d'inscription : *SMS | Mairie d'Aurillac*

La présentation du DICRIM a suscité certaines réactions vives au sein du conseil de quartier. Certains membres ont trouvé ce document anxiogène. Ils sont plus en attente d'actions concrètes de la part de la mairie comme par exemple le nettoyage des égouts pour réduire les risques et se protéger contre les inondations etc.

Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC précise que l'objectif du DICRIM est de sensibiliser la population aux risques potentiels afin de mieux se préparer. En informant les citoyens, le document vise à encourager des comportements préventifs et à favoriser une meilleure gestion des situations d'urgence.

Messieurs COSTE et DELMAS soulignent l'importance d'un équilibre entre information et action et indiquent que chaque citoyen peut également agir au quotidien en signalant au N° cadre de vie les problèmes constatés sur l'espace public pour améliorer la sécurité.

En terme de communication il est également proposé d'actualiser et mettre en évidence (couleurs vives ou des encadrés…) les différents numéros utiles de la dernière page « d'Aurillac Infos ». En rendant ces informations plus visibles, cela permettrait que ces renseignements essentielles ne passent pas inaperçues auprès des lecteurs.

****

➔ ***Pour information :***

À la suite d'une réunion qui s'est tenue le mercredi 11 décembre 2024 entre les élu(e)s et les président(e)s des six CDQ, Francine GAZAL nous fait part des différents échanges qui ont eu lieu. Après avoir présenté les derniers projets réalisés et ceux à venir par les binômes de chaque CDQ, l'idée d'organiser un échange entre les conseils de quartier a émergé, afin de permettre aux membres de se retrouver et de faire connaissance dans une ambiance conviviale.

Une première réunion d'organisation a eu lieu le mardi 4 février à 17h30, rassemblant les six président(e)s de Conseil de Quartier. Il a été décidé que chaque président se rapprochera de ses membres pour recueillir leur avis sur l'intitiative de ce rassemblement.

Francine GAZAL interroge donc les membres du CDQ6 pour savoir s'ils sont intéressés par cet échange, prévu pour le mois de juin, et s'ils préfèrent que cela se déroule sur une journée complète ou une demi-journée. Le choix retenu est une demi-journée. Elle leur demande également quelles sont leurs attentes et souhaits pour assurer le bon déroulement de cette rencontre. Ils envisageraient un temps d'échange d'environ une heure suivi d'une activité ou d'un moment festif.

****

2 - Retour sur les questions posées lors de notre précédente rencontre.

Q : Un membre nous signalait, que suite à des travaux réalisés sur la Plaine de la Ponétie, au niveau du canal de la Jordanne, des morceaux de tuyau et des barrières étaient restés sur place.
R : La demande a été relayée au service compétent et le nécessaire a été fait.

Q : Présence de végétation envahissante sur la voie publique au carrefour des rues de Marmiesse et de Baradel, rendant difficile la circulation des piétons et la lisibilité du panneau.
R : Suite au courrier envoyé au propriétaire, une partie de la haie a été partiellement élaguée.

Q : Demande d'installation d'un radar pédagogique rue de Marmiesse pour sensibiliser les conducteurs et relever les vitesses.
R : L'adjoint à la qualité de vie, à l'aménagement urbain et aux travaux a validé la demande et fait inscrire la rue de Marmiesse sur le planning des radars pédagogiques. Il sera installé sur cette artère dans les mois à venir.

****

3 - Faire émerger des idées, projets d'aménagements collectifs au sein du quartier pour en améliorer le cadre de vie.

À l'issue de la précédente réunion, les membres avaient été invités à réfléchir à des propositions de projets afin que nous puissions choisir celui ou ceux qui seront réalisés pour l'année 2025.
Préalablement il avait été suggéré :

- ***Aménagement du petit espace public (au niveau du 47) rue de Baradel.***

  Afin de développer cette idée, M. ROUCHES, accompagné de quatre autres membres, va se rendre sur place pour voir quelles améliorations sont possibles pour la mise en valeur de l'espace (ex : implanter un banc

supplémentaire, etc…). Suite à ce diagnostic, les membres feront part à l'animatrice des aménagements souhaités, laquelle organisera ensuite une rencontre sur site en leur présence et celle de techniciens municipaux pour analyse et faisabilité des propositions. Si le projet est réalisable, une information sera faite aux riverains par les membres du CDQ6.

****

4 - Informations diverses :

- *Du 10/12/24 au 28/02/25* : Dans le cadre d'une volonté d'amélioration du service rendu, la ville d'Aurillac souhaite connaître le niveau de satisfaction de ses usagers. Merci de prendre quelques minutes pour participer à cette enquête. ***Ci-dessous le lien :***
  Aurillac : Enquête sur le ressenti des usagers sur la qualité de l'accueil des services municipaux

- *Dimanche 23 mars 2025 :* Après-midi Théâtre organisé par l'association Commune Libre de Belbex à 15h00 à l'Espace Hélitas – Troupe : COS'ARTS - Pièce : « Allo docteur ».
  Tarif : 10€ - Gratuit moins de 12 ans.
  Permanences pour achat billets : les 5 – 12 et 19 mars 2025 de 14h à 18h30 – salle des « Enfants Terribles » à Belbe.

- AURILLAC INFOS JANVIER 2025 : Au sommaire, Aurillac Infos vous présente :
  - ***Guide du chien citadin,*** l'édition d'un guide fait suite à plusieurs incidents survenus qui ont mis en lumière des comportements problématiques sur l'espace public, tant de certains chiens que de certains maîtres.
  - Mobilités : L***a trottinette en ville***, Le maire d'Aurillac a décidé par arrêté municipal d'interdire la circulation des trottinettes et autres dits **E**ngin de **D**éplacement **P**ersonnel **M**otorisé (EDPM) sur le plateau piétonnier du centre ancien, ainsi que sur la place du square, la place des Droits de l'Homme et la contre-allée de l'avenue Gambetta.

- La Ville d'Aurillac et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) proposent des après-midi festives et musicales pour les seniors, prochaine date :
  - Samedi 26 avril 2025 de 14h à 17h au Centre Pierre Mendès-France.
    Ces rendez-vous visent à créer du lien social, de la proximité et des rencontres entre nos aînés autour de la danse et du jeu. Les inscriptions (obligatoires) doivent être effectuées auprès du CCAS (5 rue Eloy Chapsal), de 9 heures à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Gratuit pour les Aurillacois(es) âgés de 64 ans et plus (sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité), et participation de 9 euros pour les accompagnants.
    Renseignements et informations au 04 71 62 89 00.

- ***La plaine de jeux de la Ponétie*** est sûrement le complexe sportif le plus fréquenté d'Aurillac. Cet ensemble d'équipements va s'enrichir dans les prochains mois d'un nouvel élément : une salle d'activités modulable destinée à l'accueil des sportifs. Cela comprend la réalisation d'une salle d'activités de 130 m², l'extension des vestiaires et leur mise aux normes en terme d'accessibilité et de sécurité incendie. Pas de nouveau bâtiment concernant les vestiaires ni de modification de l'aspect extérieur. Tout va se passer à l'intérieur avec la mise aux normes d'accessibilité de tous les vestiaires et sanitaires existants et la création de nouveaux vestiaires et sanitaires sur les actuels espaces de stockage.

****

5 - Échanges et questions diverses :

Plusieurs requêtes ont été émises par des membres :

Q : Le totem indiquant le centre commercial de Marmiers empiète sur la voie partagée cyclistes/piétons. Serait-il possible de le repositionner un peu plus en retrait ?
Q : Sur la contre allée avenue du Plomb du Cantal qui longe la copropriété le Bourbonnais, une portion de haie est implantée mais ne fait pas la longueur de l'allée entre les deux feux de circulation. Ce qui incite certains piétons à traverser en dehors des passages protégés. Est-il envisageable de prolonger cette haie ?
R : *Les deux demandes ci-dessus ont été transmises au directeur du centre technique municipal pour analyse. En attente d'un retour.*

Q : La boite à lire du square Jara (près du sismographe) a été vandalisée. La porte a été arrachée et le verre cassé, etc.
R : *Véronique VISY et l'animatrice précisent qu'elles avaient connaissance de cette incivilité. La porte de la boite à lire a été récupérée et une demande de travaux pour réparation a déjà été faite.*

Q : Est-il envisageable d'installer, de chaque côté du terre-plein central du boulevard de Lescudilliers, une signalétique indiquant le passage piéton qui traverse le boulevard (entre l'enseigne Picard et Cantal Ingénierie & Territoires) ?
R : *Cette demande a été transmise au service et à l'élu compétent.*

Q : Des membres nous signalent que de nombreux seniors ont exprimé leur déception qu'il n'y ait plus le traditionnel repas des aînés de la ville d'Aurillac, organisé par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) à la halle de Lescudilliers. Est-il possible de le remettre en place ?
R : *En effet celui-ci a été remplacé par plusieurs rendez-vous autour de la danse et du jeu visant à créer du lien social, de la proximité et des rencontres entre les aînés.*
L'animatrice a pris contact avec le CCAS pour les informer de la requête. Le concept des rendez-vous autour de la danse et du jeu est conservé et le repas ne sera pas remis en place.

Q : Est-il possible de réserver une place de stationnement dans la rue pour un usage privé ?
R : *Les places de stationnement sur la chaussée sont publiques et donc ne peuvent être privatisées ou réservées.*

Q : Lors d'une réunion en 2024, certains membres ont signalé que plusieurs commerçants du centre commercial de Marmiers ne respectent pas toujours les normes d'hygiène nécessaires pour protéger les dalles en pierre du nouvel aménagement des allées. Ils mentionnent également qu'une moto est fréquemment garée sur cette allée et que des fuites d'essence salissent les dalles. Il leur avait été indiqué qu'une réflexion était en cours pour rédiger une réglementation. Ce document devait stipuler que les commerçants devaient respecter les règles d'hygiène et ne pas gêner la circulation des piétons, des personnes à mobilité réduite ou malvoyantes, ainsi que des services de secours. Où en est-on avec ce règlement ?
R : *L'animatrice va se rapprocher de la manager de commerce du service Urbanisme et Grands projets pour savoir si ce document est toujours d'actualité et éventuellement finalisé.*

Q : En ce qui concerne l'extinction partielle de l'éclairage public entre minuit et 5 h du matin, M. DELMAS met en avant que certains cheminement menant par exemple aux Résidences Beaudelaire et Jara peuvent être dangereux la nuit, notamment pour ceux qui rentrent du travail très tard. Serait-il possible d'installer un éclairage d'appoint (sur un autre circuit que les éclairages publics) sur ces zones et passages piétons identifiés comme problématiques pour les usagers nocturnes ?
R : *Cette requête a été transmise au service et à l'élu compétent.*

Q : Les radars pédagogiques mesurent-ils la vitesse dans les deux sens de circulation ? Sont-ils également capables de relever la vitesse des trottinettes électriques ?
R : *Les radars mesurent effectivement les vitesses dans les deux sens, mais ils ne prennent pas en compte celles des trottinettes. En revanche, la ville dispose d'un compteur qui peut compter et différencier les deux-roues (vélos et trottinettes) ainsi que les piétons.*

Pour conclure, Véronique VISY et l'animatrice invitent les personnes présentes à être les ambassadeurs de leur quartier, afin de relayer les informations.

Enfin n'hésitez pas à contacter le Numéro CADRE DE VIE : 04 71 45 46 47
(du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30)
Ou en remplissant le formulaire sur www.aurillac.fr